



PLAN D'ACTION ANNUEL

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VILLE DE TERREBONNE

BILAN - 2014

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

1. INTRODUCTION

Depuis l'adoption, le 17 décembre 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*¹, la Ville de Terrebonne réalise annuellement des actions et implique, de façon accrue, tous les partenaires afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les citoyens. Cette implication se traduit, notamment, par une étroite collaboration des partenaires à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant des attributions municipales. Le plan annuel décrit les mesures prises au cours de l'année qui se termine et identifie les mesures envisagées pour l'année qui débute.

Pour la Ville de Terrebonne, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement et doit être prise d'une manière plus large incluant aussi une dimension sociale et politique. Pour notre organisation, la notion d'obstacle touche donc les politiques, les règlements, les différents programmes, l'accueil, les services, l'information, le site Internet, etc.

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs. Cette nomination permet d'assurer une bonne organisation des différentes étapes liées à l'élaboration et au suivi du plan d'action. Pour la Ville de Terrebonne, le coordonnateur désigné est le chef du service – Soutien à la vie associative.

Le présent bilan vise donc la période incluse entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2014**. Le suivi et la mise à niveau du plan est une activité continue. Formellement, lors des activités de suivi budgétaire de la Ville (4 fois par année) chacune des directions doit présenter l'état d'avancement des mesures qui la concerne. De plus, nous rencontrons les organismes partenaires deux fois par année, soit au printemps et à l'automne.

En 2013, la Ville de Terrebonne adoptait sa nouvelle politique inclusive *Vivre... tous ensemble* de même que son plan d'action. Cette politique vise trois clientèles : Les familles, les aînés et les personnes handicapées. Le plan d'action débute en 2014 et s'échelonne jusqu'en 2018. La Ville se réserve l'année 2019 pour effectuer le bilan de sa politique. Les actions présentées dans le présent document sont donc tirées du plan d'action de la politique *Vivre... tous ensemble*.

¹ QUÉBEC, *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : L.R.Q., c. E-20.1, à jour au 12 avril 2005, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c 2005, 23 p.

REMERCIEMENTS

La Ville de Terrebonne tient à remercier les organismes qui s'impliquent annuellement dans le comité de suivi afin d'alimenter la Ville dans ses réflexions et dans la réalisation de son plan d'action.

- Association des devenus sourds et malentendants du Québec
- Association de parents PANDA MRC Les Moulins
- Association de parents d'enfant trisomique-21 de Lanaudière
- Association des personnes handicapées Les Moulins, La Rose Bleue
- Association des personnes handicapées physiques Rive Nord
- Association des personnes handicapées visuelles du Sud de Lanaudière
- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
- Association de Sclérose en plaques de Lanaudière
- Dysphasie Lanaudière
- Parrainage Civique Lanaudière
- Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière
- Service régional d'interprétariat de Lanaudière
- Logements adaptés avec services *Les Amandiers*
- Office des personnes handicapées du Québec

2. QUELQUES DÉFINITIONS

La Loi définit une personne handicapée comme « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Définition des types d'incapacités :

- Audition : Difficulté à entendre une conversation avec une autre personne ou dans un groupe d'au moins trois personnes.
- Vision : Difficulté à voir les caractères d'un journal ou à voir clairement le visage de quelqu'un à quatre mètres de soi, même avec des lunettes ou des verres de contact.
- Parole : Difficulté à parler ou à se faire comprendre.
- Mobilité : Difficulté à marcher sur une distance de 400 mètres sans se reposer, à monter ou à descendre un escalier, à transporter un objet de cinq kilogrammes sur une distance de 10 mètres, à se tenir debout pendant plus de vingt minutes ou à se déplacer d'une pièce à l'autre.
- Agilité : Difficulté à se mettre au lit et à en sortir, à s'habiller ou à se déshabiller, à se pencher et à ramasser un objet, à se couper les ongles d'orteils, à saisir ou à manier un objet avec les doigts, à tendre les bras dans toutes les directions ou à couper ses aliments.
- Activités : Problème permanent de mémoire, de troubles d'apprentissage ou de perception, de difficultés intellectuelles d'attention ou d'hyperactivité, de déficience intellectuelle ou de limitation en raison d'un problème de santé mentale, santé mentale de plus de six mois ou d'une déficience intellectuelle.
- Incapacité : Personne ayant déclaré être limitée dans le genre ou la qualité d'activités physiques qu'elle peut faire à la maison, à l'école, au travail ou dans d'autres activités en raison d'un état ou d'un problème de nature physique dont la durée est de plus de six mois et qui ne se trouve dans aucun des types non précisés d'incapacité susmentionnée.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Définition des catégories de gravité liées à l'incapacité :

- Légère : Personnes dépendantes (totalement ou partiellement) des autres pour les travaux ménagers lourds ou pour faire les courses, ou partiellement dépendantes pour les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas.
- Modérée : Personnes dépendantes des autres pour les sorties (courts trajets), pour l'exécution des tâches ménagères quotidiennes ou pour la préparation des repas.
- Grave : Personnes dépendantes des autres pour les soins personnels (comme se laver, faire sa toilette, s'habiller ou manger) ou pour se déplacer dans la maison.

3. QUI SONT LES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Municipalité de Terrebonne ¹ (année de référence 2006 - dernières données disponibles)

Tableau 1

Population totale selon l'âge et le sexe, municipalité de Terrebonne, 2006

| Groupes d'âge | Hommes | Femmes | Total |
|----------------|---------------|---------------|---------------|
| 0 à 4 ans | 2 920 | 2 845 | 5 765 |
| 5 à 14 ans | 7 300 | 6 820 | 14 120 |
| 15 à 24 ans | 6 660 | 6 280 | 12 940 |
| 25 à 44 ans | 15 275 | 15 455 | 30 730 |
| 45 à 64 ans | 12 850 | 12 680 | 25 530 |
| 65 à 74 ans | 2 240 | 2 440 | 4 680 |
| 75 ans et plus | 980 | 1 435 | 2 415 |
| Total | 48 225 | 47 955 | 96 180 |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

Tableau 2

Population avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de Terrebonne, 2006

| Groupes d'âge | Hommes | Femmes | Total |
|----------------|--------------|--------------|---------------|
| 0 à 4 ans | 45 | 30 * | 75 |
| 5 à 14 ans | 335 | 185 | 520 |
| 15 à 24 ans | 325 | 310 | 635 |
| 25 à 44 ans | 1 725 | 1 750 | 3 475 |
| 45 à 64 ans | 1 455 | 1 435 | 2 890 |
| 65 à 74 ans | 680 | 745 | 1 425 |
| 75 ans et plus | 605 | 890 | 1 495 |
| Total | 5 170 | 5 345 | 10 515 |

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Tableau 3

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré, municipalité de Terrebonne, 2006

| | Total |
|--|--------------|
| Retard de développement (0 à 4 ans) | 50 |
| Problème de santé chronique (0 à 4 ans) | 50 |
| Audition (5 à 14 ans) | 60 |
| Vision (5 à 14 ans) | 55 |
| Parole (5 à 14 ans) | 240 |
| Mobilité (5 à 14 ans) | 50 |
| Agilité (5 à 14 ans) | 90 |
| Apprentissage (5 à 14 ans) | 385 |
| Déficience intellectuelle (5 à 14 ans) | 200 |
| Psychologique (5 à 14 ans) | 190 |
| Problème de santé chronique (5 à 14 ans) | 360 |
| | |
| Inconnu (moins de 15 ans) | 25 |

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

Tableau 4

Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon la gravité de l'incapacité, municipalité de Terrebonne, 2006

| | Total |
|--------------------|--------------|
| Légère à modérée | 305 |
| Grave à très grave | 290 |
| Total | 595 |

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Tableau 5

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge, municipalité de Terrebonne, 2006

| | 15 à 64 ans | 65 ans et plus | Total |
|----------------------------|-------------|----------------|-------|
| Audition | 1 325 | 1 075 | 2 400 |
| Vision | 1 105 | 655 | 1 760 |
| Parole | 940 | 255 | 1 195 |
| Mobilité | 4 640 | 2 315 | 6 955 |
| Agilité | 4 450 | 2 230 | 6 680 |
| Douleur | 4 815 | 1 805 | 6 620 |
| Apprentissage | 1 450 | 295 | 1 745 |
| Mémoire | 665 | 270 | 935 |
| Déficiência intellectuelle | dnd | dnd | 365 |
| Psychologique | 1 370 | 155 * | 1 525 |
| Inconnu | 230 | 65 * | 295 |

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

dnd Donnée non disponible.

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

Tableau 6

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité et la gravité spécifique de l'incapacité, municipalité de Terrebonne, 2006

| | Moins grave | Grave | Total |
|----------------------------|-------------|-------|-------|
| Audition | 1 905 | 495 | 2 400 |
| Vision | 1 290 | 470 | 1 760 |
| Parole | 910 | 285 | 1 195 |
| Mobilité | 5 075 | 1 880 | 6 955 |
| Agilité | 6 125 | 555 | 6 680 |
| Douleur | 3 930 | 2 690 | 6 620 |
| Apprentissage | 1 410 | 335 | 1 745 |
| Mémoire | 625 | 310 | 935 |
| Déficiência intellectuelle | 210 | 155 | 365 |
| Psychologique | 805 | 720 | 1 525 |
| Inconnu | 225 | 70 * | 295 |

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Tableau 7

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon la gravité de l'incapacité et l'âge, municipalité de Terrebonne, 2006

| | 15 à 64 ans | 65 ans et plus | Total |
|--------------|--------------|----------------|--------------|
| Légère | 2 305 | 950 | 3 255 |
| Modérée | 1 875 | 700 | 2 575 |
| Grave | 2 010 | 745 | 2 755 |
| Très grave | 810 | 525 | 1 335 |
| Total | 7 000 | 2 920 | 9 920 |

Sources : *Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec*

Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada

Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : *Office des personnes handicapées du Québec 2009*

1. Ces estimations incluent les membres des collectivités autochtones et les personnes vivant dans les résidences pour personnes âgées (logements collectifs non institutionnels). Elles sont présentées selon les limites et les noms en vigueur en décembre 2007.

Les calculs sont réalisés à partir des données du *Recensement de la population de 2006* et les taux de prévalence de l'incapacité de *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006*, tout en respectant la répartition de la population (âge, sexe) du territoire calculé. Les résultats ont été arrondis vers le haut, au multiple de 5 le plus près.

4. LES SECTEURS DANS LESQUELS ÉVOLUE LA MUNICIPALITÉ

La Ville de Terrebonne compte près de 111 000 habitants, 11 directions et emploie plus de 1 000 personnes.

Compétences de la Ville de Terrebonne

La municipalité constitue l'intervenant gouvernemental le plus proche du citoyen. De ce fait, ses actions ont un impact direct sur la qualité de vie au quotidien de sa population. De façon plus précise, la Ville de Terrebonne partage, de concert avec les instances gouvernementales supra-locales, régionales et provinciales, les responsabilités dans les champs de compétence suivants :

- l'habitation ;
- le réseau routier local ;
- la sécurité publique ;
- la sécurité incendie ;
- l'eau potable ;
- l'assainissement des eaux ;
- les matières résiduelles ;
- les loisirs et la culture ;
- les parcs et les espaces verts ;
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Le transport en commun est un dossier en responsabilité partagée avec la MRC Les Moulins.

Les autres domaines tels que la santé et les services sociaux, la solidarité sociale (emploi et formation) et l'éducation relèvent des autres instances gouvernementales. Le fait qu'elle n'ait pas à agir à titre de maître d'œuvre dans ces dossiers n'empêche cependant pas la Ville de Terrebonne d'y collaborer.

5. LES ÉNONCÉS GÉNÉRAUX DU PLAN D'ACTION 2014

Les buts que nous nous proposons d'atteindre en terme d'intégration des personnes handicapées dans nos secteurs d'activités font l'objet des énoncés généraux suivants :

Charte québécoise des droits et libertés de la personne : « ...nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et caravanning et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles. »

Énoncés généraux :

- La Ville de Terrebonne entend promouvoir et soutenir, dans un principe d'égalité et d'équité, le droit à toute personne d'accéder à son environnement de façon sécuritaire, indépendamment de ses limitations.
- La Ville de Terrebonne entend travailler à ce que les personnes handicapées soient accueillies telles qu'elles sont avec ouverture et respect.
- La Ville de Terrebonne entend, dès maintenant, anticiper les besoins futurs, compte tenu du vieillissement de la population, en termes d'accessibilité lors de ses projets d'aménagement à venir.
- La Ville de Terrebonne collaborera avec les ressources œuvrant auprès des personnes handicapées afin de bénéficier de leur expertise dans le but de se tenir à l'affût de l'évolution des besoins véritables.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant, d'une part, les priorités établies annuellement dans le plan d'action et, d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Terrebonne.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

6. BILAN 2014

Pour l'année **2014**, la Ville de Terrebonne avait identifié les **secteurs d'interventions** qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les **objectifs** à atteindre, les **obstacles à l'intégration**, les **mesures d'accessibilité** et **d'adaptation envisagées** et les **partenaires** impliqués (le coordonnateur de services aux personnes est implicitement inclus parmi les partenaires de chaque secteur). Voici le sommaire des réalisations :

| Secteur d'intervention municipale | Objectifs | Obstacles | Mesures d'accessibilité et d'adaptation | Partenaires à la réalisation | État des réalisations |
|---------------------------------------|---|--|---|--|--|
| Communications et Informations | <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les communications municipales avec les clientèles ciblées 2. Faciliter aux utilisateurs la recherche d'informations sur le site Web de la Ville 3. Donner aux citoyens un mécanisme afin qu'ils puissent émettre des suggestions à la Ville | <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de communication ne sont pas nécessairement adaptées par type de clientèle • Difficulté pour les clientèles à retrouver de l'information ciblée • Pas d'endroit identifié sur le site Web pour émettre une suggestion | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de communication tenant compte des spécificités des clientèles • Rendre le site web de la Ville plus actuel et plus convivial • Mettre en place une boîte à suggestions virtuelle sur le site Web | <p>Direction des technologies de l'information</p> <p>Service des communications</p> | <p style="text-align: center;">?</p> <p style="text-align: center;">100 % Nouveau site Web en vigueur avec moteur de recherche intégré.</p> <p style="text-align: center;">?</p> |

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

| Secteur d'intervention municipale | Objectifs | Obstacles | Mesures d'accessibilité et d'adaptation | Partenaires à la réalisation | État des réalisations |
|-----------------------------------|--|--|---|---|---|
| Accessibilité | <p>4. Faciliter les déplacements des clientèles visées entre les lieux qui sont générateurs de déplacements dans un secteur ciblé de la municipalité</p> <p>5. Favoriser le réflexe accessibilité dans chacune des directions municipales</p> <p>6. Favoriser l'intégration de la notion d'accessibilité universelle dans les projets municipaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté pour les personnes handicapées de circuler de façon sécuritaire entre les lieux générateurs de déplacements (CLSC, stationnement incitatif, centre commercial, institutions financières, Vieux Terrebonne, etc.) • Aucune personne mandatée à l'intérieur des directions pour soulever les problématiques liées à l'accessibilité • Difficulté de se coordonner dans la volonté d'adapter nos services pour les rendre plus accessibles | <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le circuit des corridors facilitateurs de déplacement • Identifier un porteur de dossier « accessibilité » dans chacune des directions ou services • Mettre en place un comité « accessibilité » inter-directions | <p>Direction générale</p> <p>Finances</p> <p>Loisir et vie communautaire</p> <p>Aménagement du territoire</p> <p>Génie</p> <p>Entretien du territoire</p> <p>Communication</p> <p>Police</p> <p>Incendie</p> <p>Ressources humaines</p> | <p>20% <i>Le concept sera intégré à même les plans de réaménagement du boulevard des Seigneurs</i></p> <p>100% <i>Chaque direction concernée comporte un employé ayant le statut de « responsable du dossier accessibilité »</i></p> <p>100% <i>Le comité existe et s'est rencontré une fois en 2014.</i></p> |

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

| Secteur d'intervention municipale | Objectifs | Obstacles | Mesures d'accessibilité et d'adaptation | Partenaires à la réalisation | État des réalisations |
|--|---|--|--|--|---|
| Mobilité | <ul style="list-style-type: none"> Intégrer la notion d'accessibilité universelle dans les nouveaux projets municipaux | <ul style="list-style-type: none"> La plupart des nouveaux projets respectent les normes minimales en matière d'accessibilité | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser tout nouveau projet afin qu'il respecte les normes d'accessibilité universelle | Direction générale Aménagement du territoire Direction du loisir et de la vie communautaire Génie | 100% <i>La Société logique s'est vue octroyer un mandat pour l'élaboration des plans du pavillon Napoléon-Gauthier.</i> |
| Secteur d'intervention municipale | Objectifs | Obstacles | Mesures d'accessibilité et d'adaptation | Partenaires à la réalisation | État des réalisations |
| Développement et épanouissement des personnes | <ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'offre d'activités aux clientèles ciblées | <ul style="list-style-type: none"> La création de nouvelles activités est actuellement limitée vu le taux d'occupation élevé des locaux | <ul style="list-style-type: none"> Se doter graduellement de locaux supplémentaires pour augmenter et diversifier l'offre d'activités | Direction du loisir et de la vie communautaire | Action reportée. |

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

| Secteur d'intervention municipale | Objectifs | Obstacles | Mesures d'accessibilité et d'adaptation | Partenaires à la réalisation | État des réalisations |
|------------------------------------|--|---|---|--|---|
| Habitation et milieu de vie | <ul style="list-style-type: none"> Augmenter les constructions de type intergénérationnel Augmenter le nombre de logements adaptés | <ul style="list-style-type: none"> L'offre de maison intergénérationnelle est limitée sur le territoire Peu d'incitatifs favorisant l'adaptation de logements | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la construction de maisons intergénérationnelles (uniplex) Offrir la gratuité pour la délivrance de permis visant l'adaptation des logements | <p>Direction générale</p> <p>Aménagement du territoire</p> | <p><i>La réglementation actuelle permet la construction de ce type d'habitation.</i></p> <p><i>100%</i> <i>Le permis est maintenant gratuit</i></p> |

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

| Secteur d'intervention municipale | Objectifs | Obstacles | Mesures d'accessibilité et d'adaptation | Partenaires à la réalisation | État des réalisations |
|-----------------------------------|---|---|---|--|--|
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'isolement des personnes handicapées vivant seules et accroître la sécurité • Inciter les citoyens à mobilité réduite ou ayant une incapacité majeure à s'inscrire à la carte d'appel informatisée ▪ Sensibiliser les citoyens à porter une attention particulière aux problématiques pouvant survenir dans leur quartier et aviser les autorités concernées | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté de garantir un contact quotidien avec la clientèle ▪ Ce ne sont pas tous les citoyens ayant un handicap ou une incapacité majeure qui connaissent cet outil ▪ Manque de sensibilisation des citoyens à dénoncer des problématiques pouvant survenir dans leur quartier | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme PAIR pour les personnes handicapées • Procéder à l'inscription des personnes à mobilité réduite à la carte d'appel informatisée lors des visites préventives • Informer la population sur la vigilance de quartier | <p>Direction de la police</p> <p>Direction des incendies</p> | <p>100% <i>Le programme est accessible à la clientèle</i></p> <p>100% <i>L'information est donnée à chaque propriétaire lors des visites préventives</i></p> <p>100% <i>Au besoin selon les problématiques de quartier</i></p> |

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

7. LES MESURES PERMANENTES

Certaines mesures, visant l'accessibilité et l'adaptation des services, réalisées dans les plans d'action passés, ne doivent pas être oubliées et doivent être incorporées dans les procéduriers des directions concernées. À cet effet, la présente annexe vise à rappeler à chacune des directions les mesures récurrentes.

Direction du loisir et de la vie communautaire

Année de la mesure

- Réunir les intervenants du comité de suivi de la Loi 56 à raison de deux fois par année
❖ Deux rencontres ont eu lieu soit le 17 avril et le 16 octobre 2014 2006 (oui)
- Maintenir et diffuser le programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les activités
❖ La gratuité est annoncée dans les quatre cahiers Loisir et vie communautaire 2006 (oui)
- Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour
❖ 54 enfants accompagnés en 2014. Référence annexe 2 2006 (oui)
- Donner annuellement une formation aux animateurs de camps de jour sur les problématiques particulières
❖ Une formation de 1,5 heure a été donnée pour l'ensemble des moniteurs sur les thèmes des clientèles particulières
❖ Une formation de 11 heures a été donnée aux accompagnateurs. 2006 (oui)
- Agir à titre d'agent de liaison entre les personnes handicapées et les organismes de loisirs de la communauté
❖ La Ville participe à plusieurs tables de concertation (pauvreté, jeunesse, etc.), ce qui lui permet d'assurer des liens entre les actions municipales et les besoins du milieu 2006 (oui)
- Dans son processus d'acquisition ou de location d'équipement, la Ville tiendra compte des besoins des personnes handicapées
❖ Location de toilettes adaptées lors des fêtes de la famille et des fêtes nationales 2006 (oui)
- ❖ Faire connaître les services adaptés que nous retrouvons dans nos bibliothèques
❖ Le personnel des bibliothèques a été sensibilisé sur les besoins des clientèles particulières 2006 (oui)
- ❖ Informer les organismes du milieu de la possibilité d'obtenir des formations sur les clientèles particulières
❖ Réseautage effectué lors d'événements permettant de cibler les besoins particuliers exprimés par les organismes 2007 (oui)

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

- ❖ Participer aux rencontres des municipalités accessibles 2011 (oui)
 - ❖ Participation à la journée de 2014 à St-Eustache

Direction de la police

Année de la mesure

- Appliquer le Code de la sécurité routière en ce qui a trait aux infractions liées aux stationnements réservés aux personnes handicapées 2006 (oui)
 - ❖ 111 en 2014 comparativement à 135 constats émis en 2013

Direction du génie

Année de la mesure

- Lors de la réfection, du réaménagement ou de la construction de carrefours routiers, analyser la pertinence d'y implanter des minuteriers à décompte numérique aux passages piétonniers (*s'assurer de la conformité du type de minuterie sonore utilisée*) 2006 (oui)
 - ❖ Achat et installation de quatre feux sonores pour mise en fonctionnement 2014

Direction des ressources humaines

- Dans son processus d'embauche, la Ville appliquera un programme d'accès à l'égalité en emploi (personnes handicapées, immigrants, etc.) 2009 (oui)

Le projet de programme d'accès à l'égalité en emploi pour l'intégration des personnes handicapées a été adopté par le Conseil municipal et transmis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en septembre 2010. En avril 2015, la Commission a informé la Ville que le rapport d'élaboration des mesures d'intégration des personnes handicapées à notre programme d'accès à l'égalité était conforme à l'article 15 de la Loi.

La Ville est maintenant tenue d'implanter ces mesures d'intégration des personnes handicapées au programme d'accès à l'égalité en emploi déjà en place pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles et minorités ethniques.

Un rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité, incluant les cinq groupes visés par la Loi, devra être transmis à la Commission au plus tard le 17 avril 2017.

Nous avons 3 /1354 personnes handicapées de déclarées.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Service des communications

- Permettre aux personnes sourdes gestuelles de la Ville de Terrebonne d'effectuer une demande de service d'interprétariat quand elles ont besoin d'être représentées lors d'une rencontre organisée par la Ville et ce, si le sujet touche directement le demandeur. 2009 (oui)
 - ❖ Nous avons défrayé le coût d'un interprète pour deux activités de consultation.

Sécurité

- Collecter les données et les entrer dans le système informatique concernant la carte d'appel informatisée. 2010 (oui)
 - ❖ 467 personnes sont inscrites à la fin 2014 dont 85 nouvelles personnes.

Transport

- Même si la Ville n'est pas responsable du dossier transport, elle jouera un rôle de facilitateur auprès de ces organismes. Ce secteur sera traité dans le plan d'action du *Conseil régional de transport de Lanaudière*. 2010 (oui)

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

ANNEXE 2

STATISTIQUES 2014 Programme d'accompagnement du programme estival Les Fripouilles

Nombre d'enfants accompagnés

| Secteurs | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Lachenaie | 2 | 4 | 3 | 1 | 8 | 8 | 5 | 6 | 4 | 2 | 3 | 5 |
| La Plaine | 2 | 2 | 4 | 6 | 7 | 7 | 6 | 8 | 8 | 6 | 8 | 11 |
| Terrebonne | 7 | 6 | 6 | 9 | 12 | 17 | 22 | 22 | 27 | 35 | 30 | 38 |
| Ados | - | - | 3 | 4 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 11 | 12 | 16 | 20 | 27 | 32 | 33 | 36 | 39 | 43 | 41 | 54 |

- Soixante-douze parents ont laissé leurs coordonnées afin que leur enfant puisse participer au programme d'accompagnement dont trois enfants pour le programme Pinocchio. Sur ce nombre, quinze n'ont pas participé au programme d'accompagnement pour diverses raisons. Huit parents ont retiré leur demande pour aller vers d'autres organismes, le programme régulier ou pour raisons inconnues, six parents ou intervenants n'ont jamais envoyé la documentation ou donné suite à nos appels, et un parent était en attente de service puisqu'il a refusé l'accompagnement offert en début d'été dû à l'horaire et par la suite, nous n'avions plus de place disponible pour l'enfant (demande faite à nouveau à la semaine 4 suite au premier refus de l'horaire que nous lui avons proposé à la semaine 2).
- Quelques parents ont pris contact avec nous pour avoir de l'information et n'ont pas laissé leurs coordonnées soit parce que nous n'offrions pas le service à temps plein, soit parce que leur enfant avait des besoins auxquels nous ne pouvions pas répondre ou en raison de l'âge de leur enfant (trop jeune ou trop âgé).
- Trente enfants ont bénéficié du service de garde.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Nombre d'agents de support à l'intégration :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 6 temps plein | 9 temps plein + 1 personne (1 jour/sem.) | 10 temps plein + 1 personne (15 jrs) | 12 temps plein | 13 temps plein | 16 temps plein | 17 temps plein | 17 temps plein | 22 temps plein |

Salaires des agents de support à l'intégration :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 14 000 \$ | 26 664 \$ | 35 217 \$ | 37 753 \$ | 37 290 \$* | 47 624 \$ | 57 500 \$ | 60 690 \$ | 75 255 \$ |

* Ajout d'une classe 2 pour les anciens agents de support à l'intégration (salaire à l'entrée moins élevé pour les nouveaux employés)

Salaire de la coordonnatrice :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3 935 \$ | 4 585 \$ | 4 610 \$ | 6 517 \$ | 7 136 \$ | 12 010 \$ | 12 000 \$ | 13 380 \$ | 13 883 \$ |

*Augmentation notable en raison de l'équité salariale

Frais de transport :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------|--------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 1 248 \$ | 531 \$ | 1 324 \$ | 1 773 \$ | 3 070 \$ | 2 711 \$ | 1 023 \$ | 1 965 \$ | 1 870 \$ |

Nombre de jours d'accompagnement offerts :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| 220 | 459 | 562 | 543 | 620 | 777 | 869 | 774 | 1 005 |

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Nombre de jours d'accompagnement demandés (pour les parents retenus seulement) :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------|------|------|------|------|------|-------|------|-------|
| 399 | 662 | 732 | 739 | 764 | 930 | 1 009 | 820 | 1 090 |

Pourcentage accordé en fonction de demandes (parents retenus seulement) :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 55 % | 69 % | 77 % | 74 % | 81 % | 84 % | 86 % | 94 % | 92 % |

Nombre de parcs où il y a eu de l'accompagnement :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 7 | 10 | 11 | 11 | 10 | 7 | 7 | 6 | 6 |

Profil des enfants accompagnés en 2014 :

- 9 enfants ayant une trisomie 21 ou déficience intellectuelle
- 19 enfants ayant un trouble envahissant du développement
- 11 enfants ayant un trouble moteur et/ou trouble du langage
- 4 enfants n'ayant pas de diagnostic (attente de)
- 2 enfants ayant un trouble d'opposition
- 3 enfants ayant des retards de développement, des troubles plus spécifiques
- 6 autres diagnostics

*Une grande majorité des enfants ont aussi un TDAH en plus de leur diagnostic officiel.

DES OUTILS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DES SERVICES

Voici l'ensemble des problématiques :

Déficience intellectuelle légère, trisomie 21, dysphasie, trouble du langage, dyspraxie, dyslexie, trouble envahissant du développement (Asperger, autisme de haut niveau et TED non-spécifié), trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), si associé à une déficience à une autre problématique, syndrome Gilles de la Tourette (ayant des tics moteurs ou verbaux), trouble d'opposition, trouble d'apprentissage, syndrome de dysfonction non-verbale, trouble anxieux, syndrome de Noonan, trouble auditif, myotomie.

Les enfants, pour la plupart, ont un diagnostic officiel avec certaines morbidités expliquant l'ensemble des problématiques rencontrées dans un contexte camp de jour.

De ce nombre, deux enfants ont bénéficié d'un encadrement 1/1, les autres étaient en ratio d'accompagnement 2/1 ou 3/1. Les ASI avaient entre deux et cinq jeunes accompagnés au cours de l'été.

Note : les enfants en encadrement 1/1 sont accompagnés 2 jours semaine, alors que les enfants en accompagnement 2/1 ou 3/1, ont 4 jours.

*Nous avons accueilli 38 garçons et 16 filles.

| Âge | Nombre |
|-----|--------|
| 5 | 2 |
| 6 | 6 |
| 7 | 5 |
| 8 | 6 |
| 9 | 10 |
| 10 | 3 |
| 11 | 7 |
| 12 | 7 |
| 13 | 3 |
| 14 | 5 |